



# Par Chemins



## SOMMAIRE

### ARTICLES

- Le forum des clubs
- Le statut des chemins ruraux
- Le certificat d'animateur de randonnée
- Les marcheurs Audoniens

### En bref

- 4ème Rando-Challenge
- Nouveau club fédéré  
**MARCHÛNORD**
- Précision sur la gazette  
*Par Chemins*
- Suricate

Janvier 2020

N° 37

## Le forum des clubs : un moment d'échanges sur la vie de la randonnée en Loir-et-Cher.

Jacky Hurault

**Celui-ci s'est déroulé aux Montils le 23 novembre dernier.**

**Nous y avons constaté une des meilleures participations, puisque 19 clubs y étaient représentés par 65 personnes.**

**C'est le club RVLS (Randonnées Vallée de Loire Sud) qui nous accueillait.**



Pas moins de 8 thèmes y ont été abordés. De l'utilisation de la « bourse d'échanges », outil créé pour faciliter les organisations de sorties extérieures, à la préparation de notre présence pour l'année olympique 2024, de nombreux sujets ont fait débat:

- ➔ vie des clubs et vie associative,
- ➔ formations internes au CDRP et PSC1,
- ➔ coopérations entre clubs,
- ➔ diversification des activités de randonnée,
- ➔ défense des chemins,
- ➔ moyens de sécurité à mettre en place par les pouvoirs publics et sécurité lors de nos propres organisations, tant sur les randonnées internes que celles ouvertes au public,
- ➔ règles de propreté à rappeler parfois ...

Beaucoup d'interventions basées sur le vécu des clubs ont ponctué ce débat permettant ainsi à chacun de repartir avec des éléments pour faire face aux problèmes auxquels il est confronté.

Les clubs sont en prise directe avec ces difficultés et ce forum, ainsi que la vie associative départementale, ont le mérite d'essayer de construire et trouver des réponses ensemble. Cela évite le découragement lié parfois à l'isolement du « chacun dans son coin ».

Nous avons constaté aussi une progression régulière du nombre de licenciés dans le département, mais nous pensons que d'énormes possibilités existent car de plus en plus de groupes informels organisent à l'échelon de communes, voire de quartiers, des sorties randos hebdomadaires sans aucune organisation particulière.

Notre communication doit aussi s'adresser à ces marcheurs pour mettre en valeur l'utilité d'être fédérés, ne serait-ce que pour défendre ensemble, nos chemins qui sont notre stade.





## Ah les chemins ...!

Objets de nos passions randos et de nos marches du dimanche, ces chemins quand on les emprunte ne portent pas de marque distinctive de leur statut. Toutes les routes bitumées, qu'elles soient départementales ou communales relèvent du code de la voirie routière.

Les chemins ruraux objet de notre attention sont, eux, régis par le CODE RURAL.

*"Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune." (Article L161-1)*

Et l'autorité dont ils dépendent :

*" L'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des chemins ruraux." (article L161-5)*

Le fait d'appartenir au "domaine privé" de la commune a pour conséquence que les chemins ruraux sont **aliénables** ; ils peuvent être vendus !

### Les chemins que nous parcourons, comment découvrir leur statut ?

La méthode la plus simple est de se servir du cadastre. Sur les extraits que l'on trouve sur "cadastre.gouv.fr" les chemins sont nommés mais ne portent pas de n° de parcelle.

La carte IGN ne fournit aucune indication sur le statut des chemins empruntés.

### Intérêt général des chemins ruraux

Ils représentent une richesse pour la nature, à travers la flore et la faune qu'ils hébergent. Les chemins bordés de végétation, broussailles, buissons, arbustes et arbres avec herbe au sol, sont le domaine des oiseaux et autres animaux au milieu de cultures et prairies.

Les abeilles et papillons sont les plus connus en tant que pollinisateurs. Le petit gibier à plume y trouve refuge, abris pour la reproduction et la nidification et nourriture pour la progéniture, ainsi que le petit gibier à poil. Et en ce domaine les préoccupations des chasseurs rejoignent celles de la Fédération de randonnée pédestre.

Quant au sol, toutes les créatures qui grouillent sous la surface contribuent à l'amélioration de la structure et à la circulation de l'eau

### Veille

Une grande préoccupation de la Fédération de randonnée pédestre et des autres fédérations d'utilisateurs des chemins ruraux est d'éviter qu'ils ne continuent à disparaître inéluctablement.

**La principale cause de disparition est la vente des chemins par les communes** alors que le nombre de randonneurs, fédérés ou pas, ne cesse de progresser.

On peut observer à l'affichage de mairies qu'il va être procédé à une enquête publique pour aliénation de chemins ruraux. Le législateur a prévu que cela ne peut se faire de gré à gré. Il existe une procédure.

Au départ il y a une volonté de la municipalité de vendre un ou plusieurs chemins en tout ou partie. Ensuite se déroule l'enquête publique ou chacun peut apporter ses observations.

Nous devons défendre nos chemins ruraux et aller donner notre avis au commissaire enquêteur, l'écrire sur le registre ou fournir le texte à insérer.

Dans la réglementation actuelle les chemins ruraux ne peuvent pas être échangés.

### Défense des chemins ruraux à travers les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Dans la plupart de nos communes, il existe d'anciens Plans d'Occupation des Sols (POS) ou des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) où rarement était présente la notion de chemins patrimoine naturel et itinéraires pour les promeneurs. De nos jours cette dimension est prise en compte.

**C'est à nous d'aller porter ce sujet aux élus** et à ceux qui auront en charge la révision ou la création d'un Plan local d'Urbanisme. **Vous**, adhérents des clubs de randonnée pédestre, vous êtes ancrés dans le milieu rural, vous y vivez, vous savez ce qui se passe dans votre commune.

**Aussi dès que vous apprenez qu'il existe une intention de réviser ou de créer un Plan Local d'Urbanisme, prévenez immédiatement votre Président de club qui alertera la commission départementale des sentiers et itinéraires ou le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre,**

qui se chargera de contacter les élus puis les bureaux d'études retenus afin de faire prendre en compte dans les documents d'urbanisme l'intérêt des itinéraires de randonnée et des chemins ruraux.

*\*\*Jacques est baliseur collecteur, membre de la commission sentiers et itinéraires, et membre du groupe de travail "chemins ruraux" à la fédération à Paris*



# Le Certificat d'Animateur de Randonnée de Proximité en direct, comme si vous y étiez !

Blois, samedi 14 décembre 2019.

Dominique Coignet

**Un samedi, nous avons participé, il y a quelques mois, à une journée dite de :**

« **Tronc Commun** »,

**sur Orléans, ou Tours.**

De nombreux thèmes y étaient abordés :

- ➔ la FFRandonnée,
- ➔ l'Animateur et ses compétences,
- ➔ l'encadrement,
- ➔ l'animation,
- ➔ la communication,
- ➔ la gestion de groupe,
- ➔ la connaissance des différents publics,
- ➔ etc.

Entre ces deux stages, chacun selon sa disponibilité, à son rythme, a pu parfaire ses acquis et les tester grâce à des « quizz » et leurs corrigés mis à disposition sur une plateforme de formation à distance. Là, de nombreux modules spécifiques complètent nos connaissances. Ce dispositif informatique est conçu spécialement pour tout randonneur souhaitant s'engager dans l'animation au sein de son club

Tous avons apprécié la facilité de compréhension, d'accès, le principe intuitif de cette méthode de formation, la possibilité de nous organiser selon nos disponibilités respectives.

Aujourd'hui, nous sommes 9 présents pour ce stage **final** d'une journée au C.R.J.S de Blois.

Au programme :

- ➔ préparation d'une randonnée de proximité,
- ➔ démonstration de création de trace GPX,

- ➔ ateliers par binômes peaufinant l'accueil d'un groupe,
- ➔ charte du randonneur,
- ➔ l'équipement,
- ➔ le code de la route.

L'après-midi au cours d'une randonnée évaluative, nous voici tour à tour animateur et serre-file, face à des cas pratiques au gré du terrain et des circonstances rencontrées.

Après la remise des diplômes d'Animateur de Randonnée de Proximité nous sommes conscients de posséder un « sac à dos » plus complet grâce à cette formation très adaptée à nos attentes.

Certains, désormais accoutumés à cette formation à distance pensent aller plus loin dans leur engagement, envisageant d'aborder le Brevet Fédéral d'Animateur de Randonnée !

## En savoir plus :

*Le certificat d'animateur de randonnée de proximité vise à préparer des pratiquants aptes à exercer la fonction d'animateur de randonnées pédestres se déroulant sur une journée maximum, en autonomie et bénévolement auprès de tous publics.*

**Le coût** des 14 heures en présentiel et 11 h de formation à distance : 225 €.

Notre Comité Régional participe à hauteur de 50 €, le Comité Départemental 41 finance 90 €. Il reste à charge du stagiaire 85 € qui peuvent être pris en charge partiellement ou en totalité par son club. Renseignez-vous !

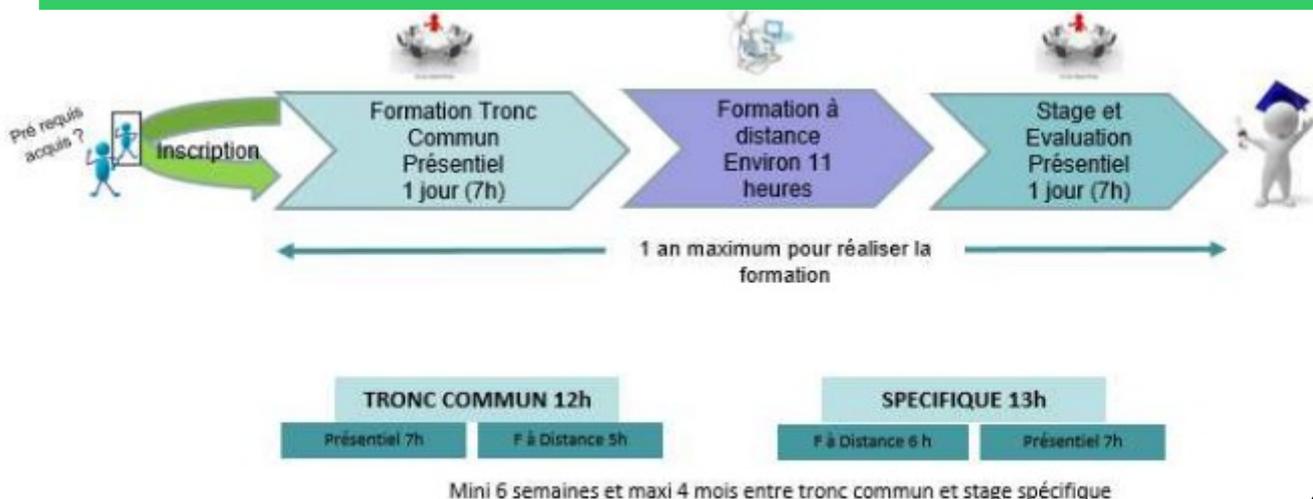
**Scoop :** le Comité Départemental de la FFRandonnée du Loir-et-Cher mettra en place prochainement ce stage qui se déroulera à Blois. Renseignez-vous !  
loir-et-cher.formations@ffrandonnee.fr  
<https://loir-et-cher.ffrandonnee.fr/>

## Devenir Animateur de Randonnée de Proximité ! Pourquoi pas vous ?

Alors testez-vous tout de suite sur le site de la FFRandonnée !

Lien : <https://formation.ffrandonnee.fr/html/9/randonnee-pedestre>

Exercices Quizz : [https://claco-ffrandonnee.univ-lyon1.fr/resource/open/ujm\\_exercise/2267#/](https://claco-ffrandonnee.univ-lyon1.fr/resource/open/ujm_exercise/2267#/)



## Une nouvelle association naît à SAINT-OUEN.

Christian Houssinot



**A l'initiative de randonneurs, bons marcheurs, motivés pour partager leur amour de la marche et de la rencontre, s'est créée l'association:**

### Les Marcheurs Audoniens

Cette association a pour but de proposer aux adhérents, dans une démarche écoresponsable, la pratique de la marche à allure régulière et soutenue sur tout type de terrain à la découverte des patrimoines naturel et culturel de tout pays.

Elle a également pour objectif de développer le bénévolat participatif de ses adhérents afin d'assurer sa pérennité.

Le Président, **Christian HOUSSINOT**

et le bureau composé de :

- ➔ Vice-Président, **Michel FRAIN**,
- ➔ Trésorière, **Marie-José HABERT**,
- ➔ Secrétaire, **Patrick PIERRE**

sont à l'oeuvre pour proposer à tous, des randonnées qui auront lieu soit le jeudi, soit le samedi tous les quinze jours. Des sorties sur deux jours ou une semaine sont envisagées pour découvrir d'autres régions.

Les dossiers d'adhésion pour l'année 2019/2020, sont fournis depuis le mois de septembre, sur demande effectuée par courriel, après une première rencontre avec un ou des membres du bureau et une marche d'essai. Rencontrons nous ...

Cette nouvelle association est affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre.

*Adresse de contact :*

*Maison des Associations 36 Rue Georges Carré  
St OUEN (41100).*

*Courriel : [lesmarcheursaudoniens@gmail.com](mailto:lesmarcheursaudoniens@gmail.com).*

**n'oubliez pas Suricate.**

Un problème sur mon parcours ,  
je le signale sur  
[sentinelles.sportsdenature.fr](http://sentinelles.sportsdenature.fr)



## En BREF....



Rallye Rando

rando-canton-montrichard@orange.fr', 'Le Rando Challenge® est organisé par le CDRP41 et les clubs de Montrichard, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher et Soings-en-Sologne'."/>

**Plus de renseignements dans le n°38 de Par Chemins ...**



## NOUVEAU CLUB Fédéré

L'association

### MARCHÛNORD

vient d'être créée à l'initiative de marcheurs qui souhaitent acquérir et approfondir la technique de la Marche Nordique .

Les cours ont lieu chaque mardi (hors vacances scolaires) de 14h à 15h30.

*Siège social : 3 la Courtairie  
41340 PRUNAY CASSEREAU*

*Contact : [marchonord@gmail.com](mailto:marchonord@gmail.com)*

*ou  
06 72 83 18 05*



### Petit rectificatif ...

*L'article du numéro 36 concernant les 10 ans de Par Chemins, aurait dû préciser qu'il s'agissait d'une nouvelle série car une première avait vu le jour en 1998 !*

*Le nom de "Par Chemins", bien adapté à un journal concernant la randonnée, avait alors été proposé par Marie-Thérèse Quentin. Pour plus d'informations, revoir le n°25 de janvier 2017.*

FFRP 2 rue du Limousin, 41000 Blois  
02 54 56 19 59 / 06 85 20 49 41  
[loir-et-cher@ffrandonnee.fr](mailto:loir-et-cher@ffrandonnee.fr)  
[loir-et-cher.ffrandonnee.fr](http://loir-et-cher.ffrandonnee.fr)  
FFRandonnée Loir-et-Cher



« Par Chemins » Journal édité par CDRP41  
Directeur de la Publication : Jocelyne Brunel  
Coordination générale : Jean Lainé, Michel Millet  
Mise en page : Jacques Petite  
Imprimé par : **Imprimerie Idem41**

